

Rapport annuel sur les obligations vertes – Utilisation des produits de l'émission, mai 2019

Titres de créance subordonnés de 600 millions \$ CA à 3,317 % de Société Financière Manuvie échéant le 9 mai 2028

Le 9 mai 2018, Manuvie a émis ses deuxièmes obligations vertes¹, la créance subordonnée de 600 millions \$ CA à 3,317 % (les « deuxièmes obligations vertes »). Dans le cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie² (le « cadre »), nous nous sommes engagés à publier des rapports annuels sur l'utilisation des produits. Le présent rapport suit notre premier rapport,³ publié en novembre 2018, au sujet de notre émission inaugurale d'obligations vertes. Il présente la répartition du produit de la dette de nos deuxièmes obligations vertes, des indicateurs de rendement environnemental et des exemples de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique et de projets forestiers. Sustainability, un fournisseur de recherches environnementales, sociales et de gouvernance aux investisseurs institutionnels, a émis l'opinion d'une deuxième partie sur le cadre et l'examen annuel pour ce rapport⁴.

Utilisation des produits et rendement environnemental

Le produit de l'émission des deuxièmes obligations vertes a été entièrement affecté à des projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique ou encore à des projets forestiers gérés de manière durable, au Canada, aux États-Unis et en Uruguay. Il y a donc un solde nul de produits non affectés.

Les avantages environnementaux annuels des deuxièmes obligations vertes sont estimés à 258 400 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone évitées, ou 430 tonnes de CO₂ par année par tranche de 1 million \$ CA investis (voir le tableau 1 de la page 2 pour un résumé des montants répartis selon les critères du cadre par portefeuille global).

Exemples de projets

Énergie éolienne : En août 2017, Manuvie a participé à une émission d'obligations cotées B avec amortissement de 136,8 millions \$ US, d'une durée de 19,5 ans, pour financer l'exploitation d'un parc éolien de 70 mégawatts (MW) situé à Campo Palomas, dans le département de Salto, au nord-ouest de l'Uruguay. Ce parc éolien génère approximativement 200 000 mégawattheures (MWh) d'énergie renouvelable par année, assez pour fournir en électricité 13 573 foyers.

Énergie solaire : En décembre 2017, Manuvie a accordé un financement par emprunt pour soutenir l'acquisition au coût de 540 millions \$ CA par Axium Infinity Solar d'un portefeuille de huit installations solaires d'une capacité totale de 76 MW réparties sur le territoire de l'Ontario (Brockville, Ottawa, Temiskaming Shores, Pakenham et Ingleside).

¹ Les obligations vertes de Manuvie sont des instruments à revenu fixe dont le montant correspond au produit net devant servir à financer ou à refinancer des actifs admissibles nouveaux ou existants conformément au cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie.

² Le cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie respecte les Principes applicables aux obligations vertes de 2017 de l'International Capital Market Association et encourage l'utilisation des produits de l'émission dans des énergies renouvelables, des bâtiments écologiques, des forêts gérées de manière durable, l'efficacité énergétique, des transports non polluants, la gestion durable de l'eau et la prévention et le contrôle de la pollution : <http://www.manuvie.com/servlet/servlet.FileDownload?file=00P5000013ZDN0EAO>

³ Rapport annuel sur les obligations vertes de novembre 2018 pour les titres de créance subordonnés de 500 millions SGD à 3,0 % de Société Financière Manuvie échéant le 21 novembre 2029 <http://www.manuvie.com/servlet/servlet.FileDownload?file=00Pf2000014yMeXEAU>

⁴ L'*opinion d'une deuxième partie* sur le cadre et l'*examen annuel* du présent rapport sur les obligations vertes (la procédure d'assurance limitée) sont disponibles sur la page Web des relations avec les investisseurs de Manuvie, à l'adresse <http://www.manuvie.com/investor-relations>. Cet examen confirme que a) les actifs sont conformes aux critères d'utilisation des produits décrits dans le cadre et b) Manuvie a fait état d'au moins un indicateur de rendement clé pour chaque critère d'utilisation des produits énoncé dans le cadre.

Tableau 1 : Utilisation des produits selon les critères par portefeuille global et performance environnementale annuelle des deuxièmes obligations vertes, titres de créance subordonnés de 600 millions \$ CA à 3,317 % de Société Financière Manuvie échéant le 9 mai 2028

Catégorie selon les Principes applicables aux obligations vertes	Critères du cadre de référence applicables aux obligations vertes de Manuvie	Emplacement	Pondération des obligations vertes (millions de \$ CA)	Part de Manuvie de la production annuelle d'énergie, des économies annuelles d'énergie et de la superficie certifiée affectée aux obligations vertes	Part de Manuvie des émissions annuelles estimatives de dioxyde de carbone évitées affectée aux obligations vertes
				Production d'énergie prévue (mégawattheures) ^a	Émissions de dioxyde de carbone évitées (tonnes) ^{a,b}
Énergie renouvelable : Énergie éolienne	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie éolienne	Uruguay	19.8	24,173	725
Énergie renouvelable : Énergie solaire	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie solaire	Canada et États-Unis	333.9	77,343	19,760
				Économies d'énergie (mégawattheures) ^a	Émissions de dioxyde de carbone évitées (tonnes) ^{a,c}
Efficacité énergétique	Développement, construction, acquisition, installation, exploitation, mise à niveau pour réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources	États-Unis	171.6	32,635	44,535
				Propriété entièrement certifiée PEFC ^e (acres) ^a	Émissions de dioxyde de carbone évitées (tonnes) ^{a,d}
Terrains forestiers gérés de manière durable	Achat et exploitation de terrains forestiers certifiés par des tiers crédibles, comme le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)	États-Unis	72.6	28,440	193,380
Total	430 tonnes de CO₂ par tranche de 1 M\$ CA investis		597.9^f		258,400

Remarques :

a. La part de la production d'énergie prévue, des économies d'énergie, des terrains forestiers gérés de manière durable et des émissions estimatives de dioxyde de carbone évitées de Manuvie est fondée sur la proportion des titres de créance et des placements en actions affectés aux projets par rapport à la valeur totale de l'entreprise au moment du déploiement de capital.

b. Nous avons estimé les émissions de dioxyde de carbone évitées pour les projets d'énergie renouvelable sur la base des sources d'énergie des réseaux locaux et des facteurs d'émission du cycle de vie des technologies éolienne et solaire (voir la section Méthodologie).

c. Les émissions de carbone évitées dans nos projets d'efficacité énergétique ont été estimées par Hannon Armstrong, l'auteur des projets. Sa méthodologie CarbonCount® s'est appuyée sur les estimations de kilowattheures (kWh), de gallons de mazout, de millions d'unités thermiques britanniques (MMBtu) de gaz naturel et de gallons d'eau économisés, selon le cas, pour chaque projet. Les économies d'énergie ont été converties en une estimation du nombre de tonnes métriques d'émissions d'équivalent CO₂ en fonction de l'emplacement du projet et des données correspondantes sur les facteurs d'émission du gouvernement américain et de l'Agence internationale de l'énergie.

d. Les émissions de dioxyde de carbone évitées de nos projets forestiers ont été estimées au moyen d'un protocole de comptabilisation du carbone par Hancock Natural Resource Group, notre filiale forestière en propriété exclusive (voir la section Méthodologie).

e. Le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) est une alliance internationale non gouvernementale à but non lucratif de systèmes nationaux de certification forestière qui se consacre à la promotion de la gestion durable des forêts par l'entremise d'une certification de tiers indépendants.

f. Produit net de 597,9 millions \$ CA, déduction faite des coûts de transaction de 2,1 millions \$ CA

Efficacité énergétique : En 2016, Manuvie a financé Hannon Armstrong dans le cadre de son initiative de conservation de l'énergie au parc zoologique national de la Smithsonian Institution et au Smithsonian Conservation Biology Institute, à l'extérieur de Front Royal, en Virginie, aux États-Unis. L'investissement soutient l'installation de systèmes de refroidissement à air à haut rendement, de pare-soleil sur les puits de lumière et d'une centrale solaire de 625 kilowatts (kW), ainsi que la modernisation de l'éclairage à DEL dans les bâtiments existants du gouvernement fédéral américain. Le parc s'étend sur 163 acres du Rock Creek Park, à Washington, DC, et abrite environ 2 000 animaux. Le site renferme 59 830 m² (644 000 pi²) de bâtiments sur sa portion développée de 104 acres. Le Smithsonian Conservation Biology Institute est situé sur un campus de 3 200 acres comprenant 157 bâtiments qui totalisent une superficie extérieure brute de 41 249 m² (444 000 pi²). Le projet permet d'économiser 5 852 mégawattheures (mWh) d'électricité et d'éviter l'émission de 4 340 tonnes de dioxyde de carbone par année.

Terrains forestiers gérés de manière durable : Vinegar Bend est un terrain forestier de 18 940 acres acquis par Manuvie/Hancock Natural Resource Group en 2017 s'étendant sur trois comtés de l'Alabama et trois comtés du Mississippi, aux États-Unis. Des pins sont plantés sur 14 140 acres, des feuillus des basses terres sur 4 161 acres, et 640 acres du terrain sont non boisés. Les plantations de pins sont gérées selon un âge d'exploitabilité de 27 à 30 ans, tandis que l'âge d'exploitabilité des feuillus est habituellement de 50 ans et plus. La quantité totale de bois marchand s'élève à environ 690 000 tonnes, dont 70 % sont du pin. Le profil d'émissions nettes de gaz à effet de serre de ce terrain indique 136 272 tonnes d'émissions évitées par année.

Méthodologie

Notre rapport respecte les Principes applicables aux obligations vertes de 2018 de l'International Capital Market Association⁵. La sélection des mesures d'impacts environnementaux a été effectuée en fonction du Harmonized Framework for Impact Reporting⁶ (cadre harmonisé pour la présentation des impacts environnementaux) publié par un consortium de banques mondiales de développement. Ce cadre définit les pratiques du marché en matière de déclaration des obligations vertes, y compris les paramètres liés à la production annuelle d'énergie, les économies annuelles d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone réduites ou évitées pour les projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique. De plus, en nous fondant sur notre analyse documentaire et notre expérience sectorielle, y compris les nouveaux critères forestiers de Climate Bonds, nous avons également choisi de présenter des mesures pour les projets forestiers gérés de manière durable, comme le pourcentage de la superficie assujetti au système de certification forestière et les émissions de dioxyde de carbone évitées.

En règle générale, nous utilisons les émissions estimatives de dioxyde de carbone évitées des auteurs des projets, lorsqu'elles sont disponibles. En l'absence de ces données, nous les estimons à l'aide de la méthodologie décrite ci-après. Pour le présent rapport, les mesures environnementales concernant les projets d'efficacité énergétique étaient disponibles auprès de Hannon Armstrong, l'auteur des projets. Les émissions évitées dans le secteur forestier ont été estimées par Hancock Natural Resource Group, notre filiale active en propriété exclusive.

Énergie renouvelable : Les émissions évitées sont estimées en multipliant la production annuelle d'énergie renouvelable (en mégawattheures) par les facteurs d'émission de dioxyde de carbone (tonnes par mégawattheure). Les facteurs d'émission reflètent les émissions provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles qui sont remplacées par des technologies éoliennes ou solaires dans les ressources énergétiques locales du pays. Nous avons utilisé les facteurs d'émission pour le Canada et les États-Unis de l'outil élaboré par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)⁷. Nous nous sommes fiés à Ressources naturelles Canada⁸, l'agence du gouvernement du Canada pour les

⁵ Principes applicables aux obligations vertes, juin 2018

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

⁶ Banque mondiale, *Harmonized Framework for Impact Reporting*, 2015

<https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f932dc004ad996538a1fea4fb4720a61/Updated+logo+FINALPROPOSALIRH+CLEAN.pdf?MOD=AJPERES>

⁷ Agence internationale pour les énergies renouvelables, *calculateur des émissions évitées*, 2014

<http://www.irena.org/climatechange/Avoided-Emissions-Calculator>

⁸ Ressources naturelles Canada, 2016

<https://www.rncan.gc.ca/energie/electricite-infrastructures/a-propos-de-l-electricite/7360#production>

ressources énergétiques canadiennes, et à l'Energy Information Administration⁹ des États-Unis pour les ressources énergétiques américaines. L'ensemble de données de l'IRENA est fondé sur les évaluations du cycle de vie effectuées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, documentées dans le Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelables et l'atténuation du changement climatique.

Notre estimation des émissions évitées donne une indication générale des émissions évitées. Nous nous attendons à ce que cette estimation évolue au fil du temps, à mesure que des informations plus fiables sur la consommation d'électricité des pays et les options de remplacement des technologies deviendront disponibles.

Terrains forestiers gérés de manière durable : Les variations annuelles de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) du Hancock Timber Resource Group (HTRG) sont estimées à l'aide d'une méthode normalisée mise au point par des experts en comptabilité du carbone forestier et adaptée aux circonstances propres à chaque emplacement. Les résultats finaux reflètent la variation du carbone stocké dans les « réservoirs » de carbone forestier au cours de l'année, ainsi que les émissions de GES associées à certaines activités forestières.

Le calcul de la variation du carbone stocké correspond à la différence entre le carbone stocké dans la forêt au début et à la fin de chaque année. Les méthodes d'inventaire et d'évaluation standard du secteur forestier sont utilisées pour estimer les volumes « de début » et « de fin » du matériel ligneux. Ces volumes sont ensuite convertis en quantités de carbone stocké. Les équations et les facteurs utilisés proviennent de sources pertinentes (Service des forêts des États-Unis, articles scientifiques évalués par des pairs, entre autres) et sont choisis en fonction des emplacements et des types d'espèces concernés. Outre le carbone des arbres vivants, le carbone stocké dans le bois mort debout, le sous-bois, les débris et/ou les produits du bois récoltés est également pris en compte, selon l'emplacement géographique.

Les émissions quantifiées qui proviennent des activités forestières comprennent le dioxyde de carbone résultant de la combustion de carburant dans les véhicules et l'équipement, ainsi que l'oxyde nitreux découlant de l'épandage d'engrais. Les émissions liées à la combustion de carburant sont estimées au moyen des quantités présumées de carburant consommées à l'acre, d'après les échantillonnages antérieurs des activités de HTRG et les facteurs d'émission normalisés. Les émissions d'oxyde nitreux liées à l'épandage d'engrais sont estimées au moyen des taux d'épandage par acre habituels de HTRG ou des quantités mesurées, si ces données sont disponibles, et des facteurs d'émission publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres sources.

⁹ Energy Information Administration des États-Unis, 2017
<https://www.eia.gov/tools/faqs/faq.php?id=427&t=3>